

Modifications – Règlements Seniors DM3



PÔLES

- ☐ Direction Générale
- ☐ Formation & Emploi
- ☐ Clubs & Territoires
- ☐ Vivre Ensemble
- ☐ Marque
- ☐ 3x3

COMMISSIONS

- ☐ CDO
- ☐ Mini Basket
- ☒ Compétitions
- ☐ Technique
- ☐ 3x3
- ☐ Démarches clubs
- ☐ Salles et terrains

Destinataires

- ☒ Présidents et Correspondants
- ☐ Trésorerie
- ☐ Autre

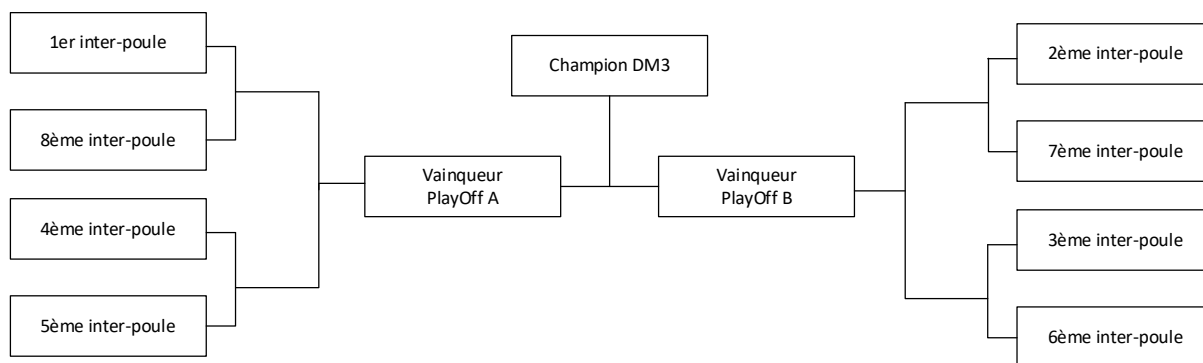
Nombre de pièces jointes : 0

Madame, Monsieur

Conformément à l'article 38 des Règlements Généraux CD69, vous trouverez ci-dessous des modifications des règlements particuliers 2025/2026 Seniors DM3 sur l'organisation du championnat Seniors DM3 (article 4.1) du fait du nombre d'équipes engagées.

4.1 - Système du championnat et permutations

- Phase 1 : Les 48 équipes sont réparties en 4 poules de 12 équipes disputant des rencontres aller-retour.
 - Phase 2 : PlayOff – Phase à élimination directe
- Une phase de PlayOff est organisée selon le modèle ci-dessous ; Les scores des rencontres entre équipe de la phase 1 ne sont pas conservés.



Le 1^{er} tour des PlayOff se déroulera dans la salle du 1^{er} club cité.

Le 2nd tour des PlayOff se déroulera sur un des plateaux organisateurs des phases finales départementales.

Accession en DM2 : Les 8 premières équipes au classement interpoule accéderont au championnat DM2 pour la saison suivante. Une équipe sportivement qualifiée refusant l'accession en DM2 ne pourra participer la saison suivante aux phases finales.

Champion DM3 : Une rencontre supplémentaire opposera le « Vainqueur PlayOff A » et le « Vainqueur PlayOff B » pour le titre de « Champion DM3 ».

RÉDACTEUR

VÉRIFICATEUR

APPROBATEUR

Pierre-Antoine LASSELIN

Pôle Pratiques & VxE

Jean-Paul KLEIN

Commission des Compétitions

Lionel SORLUT

Secrétaire Général